

MéthAlbret

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 10 DECEMBRE 2019 A MEZIN, LOT-ET-GARONNE

Compte-rendu rédigé par Quelia
mandatée par MéthAlbret dans le cadre du dispositif Co'meth47



TABLE DES MATIERES

LES PARTICIPANTS 2

- PORTEURS DU PROJET 2
- COLLECTIVITES 2
- AUTRES ACTEURS LOCAUX 2
- ENTREPRISES RIVERAINES 2
- ANIMATION 2
- PERSONNES EXCUSEES 2

INTRODUCTION 3

- ORDRE DU JOUR 3
- LE PROGRAMME CO'METH47 3

LA DEMARCHE AGRIALLIANCE 4

- PRESENTATION DES PORTEURS DE PROJET 4
- MOTIVATIONS DES PORTEURS DE PROJET 5
- LE PRINCIPE DE LA METHANISATION 5
- MATIERES VALORISEES 6
- PRODUCTION DE BIOGAZ 6
- PRODUCTION DE FERTILISANT ORGANIQUE 7
- BENEFICES POUR LA COLLECTIVITE 7
- DEMARCHE D'INFORMATION ET DE DIALOGUE 8

ENVIRONNEMENT OLFACTIF 8

TRAFIC ROUTIER 9

INSERTION PAYSAGERE ET TOURISME 9

- POSITION DE LA DELEGATION LOCALE DE L'AF3V 9

REFLEXIONS SUR LE CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION 9

- CRITERE D'IMPLANTATION 9

- SITES POTENTIELS - ZONE 1 9

- SITE POTENTIEL – ZONE 2 10

- SITES POTENTIELS – ZONE 3 (ROUTE D911) 10

- COMPARAISON DES DIFFERENTS SITES 11

QUESTIONS – REPONSES 13

- RACCORDEMENT AU RESEAU DE GAZ 15

- PROCEDURES ADMINISTRATIVES 13

- EMPLOI 14

- CADRE DE VIE : TEMOIGNAGE DE BRANGE ENVIRONNEMENT 14

VISITE DE SITE EN FONCTIONNEMENT 14

CALENDRIER 16

CONCLUSION 16

Les participants

Ont participé à la réunion 36 personnes :

➡ Porteurs du projet

MéthAlbret

Laurent BINDA
Julien CHAPOLARD
Marc CHAPOLARD (et représentant de la FDCUMA)
Jacques CHAPOLARD (et président de la FDSEA 47)
Fabien CONSTANTIN
Guillaume DE BORTOLI

Représentant du dispositif Co'meth47

Philippe BADIN, élu à la Chambre d'agriculture
Jean-Marc CAUSSE, Vice-Président du Sdee47
Céline DUPRAT-INVERNIZZI, Chambre d'Agriculture
Mathieu FOUCHE, Chambre d'agriculture
Nicolas GENTE, responsable de Co'meth47 au Sdee47
Andréa JACK, ingénieure, Solagro
Jérôme QUEYRON, Directeur Général des Services

➡ Collectivités

Albret Communauté

Philippe BARRERE, Vice-Président en charge de l'économie et de la démarche TEPOS
Marie-Laure DEVANT, Chargée de mission TEPOS
Laetitia GORENDS, Responsable du service urbanisme
Nicolas THIERRY, Chargé de mission TEPOS

Andiran

Lionel LABARTHE, Maire

Nérac

Nicolas LACOMBE, Maire

Mézin

Jacques LAMBERT, Maire

Réaup-Lisse

Pascal LEGENDRE, Maire

Poudenas

Jean DE NADAILLAC, Adjoint au Maire

SMICTOM Lot-Garonne-Baïse

Claude BOGALHEIRO, Directeur Technique
Chantal FERRY, Directrice
OLIVIA MOREAU, chargée de mission

➡ Associations et entreprises locales

Bien Vivre en Mézinais

Anne BERNARD, Membre
Philippe FRANCH, Vice-Président
Michel THERAT, Membre

SEPAN LOG

Pierre SALANE, membre et Président d'Energie Citoyenne 47
Michel TRIMOUILLE, membre

Invités liés au projet de méthanisation Lévignergies

Jean-Paul BERRY, Maire de Lévignac-de-Guyenne
Emmanuel CARLES, Président de Lévignergies et représentant de Méthan'Action
Nicolas CARLES, porteur de projet

Établissements Sansan

Alain SANSAN, Président

➡ Animation

Constant DELATTE et Sophie POTIER, Quelia, mandatée par MéthAlbret pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

➡ Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence :

Nicolas LAMON et Xavier TROUIHET, MéthAlbret
Fabrice GAILLAT, GRDF

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de MéthAlbret (diapositives ci-après).

Introduction

Philippe BARRERE, Vice-Président d'Albret Communauté, souhaite la bienvenue aux participants et présente la démarche TEPOS (Territoire à Énergie Positive) du territoire dans laquelle s'inscrit la démarche de MéthAlbret.

MéthAlbret Les invités et les participants à la réunion

- Membres de MéthAlbret
- Equipe Co'meth47
 - SDEE47, Solagro, Chambre d'agriculture, FDCUMA, Quelia
- Elus des communes, intercommunalité
- Acteurs locaux du tourisme : gîtes alentours
- Environnement : SEPAN LOG, Bien Vivre en Mézinais
- ADEME
- Autres personnes à inviter ?

Après un tour de table des participants, Constant DELATTE, Quelia, excuse les personnes qui n'ont pas pu être présentes, liste les acteurs du territoire invités à la réunion de ce jour et demande aux participants s'ils pensent à d'autres personnes qu'il aurait été pertinent d'inviter.

➡ Ordre du jour

Constant DELATTE annonce l'ordre du jour de la réunion

- Présentation de Co'meth47
- Présentation du collectif MéthAlbret et motivations
- Présentation de la méthanisation
- Présentation de la démarche MéthAlbret
- Site d'implantation potentiels
- Questions – Réponses

➡ Le Programme Co'meth47

Programme de développement de méthaniseurs agricoles collectifs en Lot-et-Garonne



Porté par le SDEE47



Jérôme QUEYRON, Directeur du Sdee47, présente le dispositif Co'meth 47 dont bénéficient les agriculteurs de MéthAlbret.

Il explique que Co'meth47 est un dispositif porté et mis en place par le Syndicat d'énergie départemental (Sdee47) suite à une étude prospective sur le gaz, commandée en 2016 au bureau d'étude Solagro dont les conclusions sont les suivantes :

- Existence de perspectives d'alimentation de nouvelles communes en gaz et de production de gaz local par le renouvelable (méthanisation). Il serait possible de produire localement 50% de la consommation de gaz, grâce à une ressource à 90% agricole.

- Possibilité de développer de nouveaux usages comme la mobilité gaz (idéalement du biogaz, ou bioGNV, qui n'émet pas de CO₂). Nicolas GENTE précise qu'une première station bioGNV sera installée à Villeneuve-sur-Lot.

Face à ce constat, le Sdee47 a conçu le programme Co'meth 47 pour aider à l'émergence de méthanisations agricoles collectives en apportant un soutien financier, technique et juridique aux porteurs de projets.

Nicolas GENTE ajoute que le Sdee47 a aussi créé un véhicule de financement, la Société d'Economie Mixte (SEM) Avergies, en avril 2019 pour soutenir les projets en fonds propres lorsqu'ils peuvent émerger.

Lancé en novembre 2018, le dispositif Co'meth47 a validé les premières candidatures d'agriculteurs en mars 2019. MéthAlbret fait partie des 3 projets accompagnés par Co'meth47 actuellement en phase d'études techniques.

La démarche MéthAlbret

➔ Présentation des porteurs de projet

Les agriculteurs présentent MéthAlbret qui regroupe 7 structures agricoles locales associées, ils présentent leurs fermes :

- Le GAEC des Landes (Mézin), représenté par Marc CHAPOLARD, produit de la viande porcine vendue directement à la ferme
- Le GAEC des Flots Blancs (Mézin), représenté par Julien CHAPOLARD, produit du lait bio et des céréales
- Fabien CONSTANTIN (Mézin) élève des vaches pour produire du lait, depuis 2 ans, et transforme actuellement son élevage

en vaches allaitantes pour produire de la viande en vente directe

- Laurent BINDA (Andiran) est producteur de tomates sous serre avec sa famille
- Le GAEC de Renard (Poudenas), représenté par Guillaume DE BORTOLI, cultive des céréales

Ils présentent les deux agriculteurs absents :

- Nicolas LAMON (Andiran) élève des poulets Label Rouge
- Xavier TROUIHET (Barbaste) est responsable du Centre équestre Lou Chibaou



Réunion de travail - MéthAlbret - Mézin - 10 décembre 2019

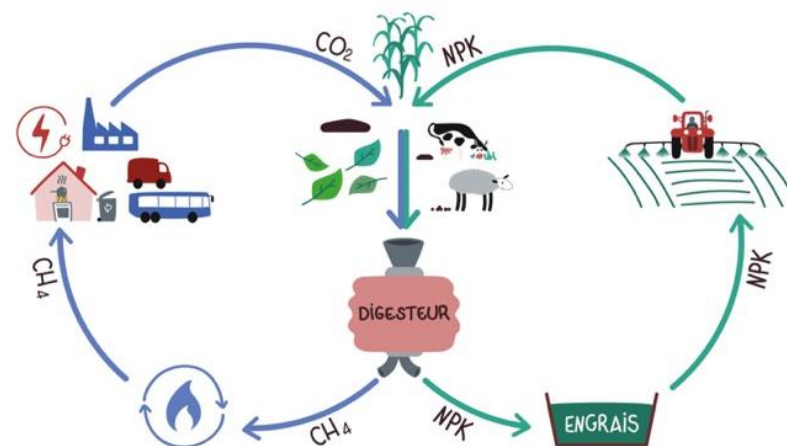
➤ Motivations des porteurs de projet

- Produire des fertilisants organiques naturels inodores
- Faciliter la mise aux normes de nos exploitations
- Répondre aux enjeux environnementaux locaux
- Pérenniser nos activités agricoles par la diversification

Fabien CONSTANTIN explique que la méthanisation lui permet de répondre à son souhait de gérer aux mieux les effluents de ses vaches, pour se conformer aux nouvelles normes environnementales mais aussi, et surtout, pour réduire les odeurs à l'épandage du fumier. Il souhaite rendre l'environnement meilleur, pour ses voisins et pour lui.

Julien CHAPOLARD ajoute que la méthanisation lui permet de valoriser les sous-produits de son élevage et de ses cultures tout en réduisant l'impact sur l'environnement.

➤ Le principe de la méthanisation



Andréa JACK, Solagro, présente le principe de méthanisation, un procédé naturel de fermentation de matières organiques par dégradation naturelle des matières via des micro-organismes. Il s'agit de produire un engrais naturel et du gaz à partir de matières organiques. Le gaz produit peut servir à la production d'électricité, de chaleur ou être utilisé comme carburant.

Elle explique que la méthanisation met en œuvre un cycle court du carbone : le carbone émis par la consommation du gaz est absorbé par les plantes qui composent la matière organique qui est à nouveau valorisée.

La méthanisation met aussi en œuvre un cycle court des éléments nutritifs (l'azote N, le phosphore P et la potasse K, les 3 principaux éléments chimiques nécessaires à la nutrition des plantes) : l'engrais naturel produit par méthanisation est riche en NPK, il est utilisé pour fertiliser les cultures agricoles.

➔ Matières valorisées



Andréa JACK explique que la méthanisation permet de valoriser tout type de matières organiques (effluents d'élevage, cultures végétales, restes alimentaires des cantines, résidus de culture, etc.) et précise celles qui seront valorisées par MéthAlbret :

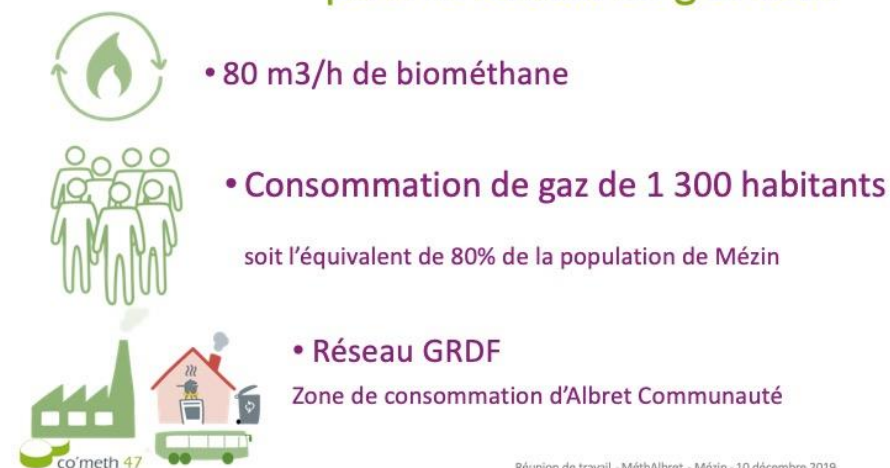
- Les effluents des élevages des agriculteurs
- Des résidus de cultures, comme les feuilles de tomates des serres de la famille Binda
- Des résidus agroalimentaires, comme les sous-produits de la coopérative Cadralbret
- Des cultures intermédiaires

Elle ajoute que des eaux seront ajoutées au mélange pour diluer la matière, notamment le fumier équin, très fibreux. Ces eaux pourront être des lisiers porcins après digestion ou provenir de la récupération

d'eau de pluie ou du lavage des caves de Mézin ou de la Sica de Mézin.

➔ Production de biogaz

MéthAlbret **Une énergie 100% renouvelable pour le réseau de gaz local**



Réunion de travail - MéthAlbret - Mézin - 10 décembre 2019

André JACK explique qu'après avoir purifié le biogaz produit par méthanisation on obtient du biométhane. Ce biométhane peut être injecté dans le réseau de distribution de gaz GRDF.

Il est précisé que la quantité de gaz qui sera produite est équivalente à la consommation annuelle de 1 300 habitants.

➔ Production de fertilisant organique

- La matière résiduelle de la méthanisation : riche en éléments fertilisants
- Engrais organique de qualité et désodorisé
- Fertiliser nos terres agricoles (jusqu'à 1 000 ha)
- Réduire l'utilisation d'engrais de synthèse
- Contrôle par un plan d'épandage



Mathieu FOUCHE explique que le fertilisant organique obtenu par méthanisation pourra alimenter les terres agricoles des agriculteurs de MéthAlbret et qu'il sera sans odeurs. Cet usage permettra de réduire l'utilisation des engrais de synthèse permettant aux agriculteurs de faire des économies sur ce poste.

Le fertilisant sera séparé en 2 phases :

- Une phase solide qui sera stockée sur une plateforme en béton (comme le fumier actuellement), pendant 1 mois maximum
- Une phase liquide du fertilisant qui sera stockée en cuves fermées

Le fertilisant sera stocké pendant un maximum de 6 mois.

Question : Y-a-t-il des agriculteurs en agriculture biologique sans le collectif ? Si oui, pourront-ils utiliser l'engrais issu de la méthanisation ?

Réponse : Fabien CONSTANTIN répond que plusieurs agriculteurs comme Julien CHAPOLARD, ainsi que des apporteurs de matières sont en agriculture biologique (AB), et qu'il existe des règles d'épandage liées au label AB. Ils n'ont notamment pas le droit d'épandre des matières issues d'élevage sur caillebotis (donc pas d'engrais obtenu par la méthanisation d'effluents de canards et de porcs élevés sur caillebotis notamment) comme en comptent les agriculteurs de MéthAlbret. Afin d'inclure dans la démarche ces apporteurs de matières non-compatibles avec la nouvelle législation AB, MéthAlbret mettra en place 2 lignes de digestion en séparant les matières selon leur nature : une filière conventionnelle et une filière dont l'engrais sera compatible AB. Il y aura donc 2 petits digesteurs côte à côte au lieu d'un plus gros. C'est une première en France. Le but est de permettre à tous les agriculteurs qui travaillent ensemble depuis plusieurs années dans une CUMA de bénéficier d'un engrais organique adapté à leurs pratiques, et d'apporter une solution aux problèmes d'odeurs du secteur liées aux lisiers de canards.

➔ Bénéfices pour la collectivité

- Participation à la production d'énergie renouvelable d'Albret Communauté (TEPOS)
- Diminution des émissions de CO₂
- Création de valeur ajoutée sur le territoire
- Préservation de l'agriculture du territoire

Philippe BARRERE rappelle que le projet participe aux objectif TEPOS du territoire d'Albret Communauté. Il explique que le territoire de l'Albret importe 97% de sa consommation énergétique et qu'il souhaite devenir autonome en énergie en 2050 via une baisse de la

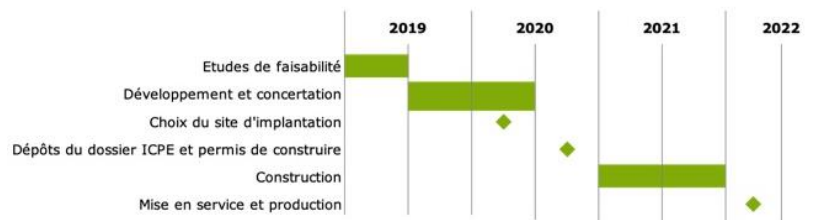
consommation d'énergie et la production d'énergies renouvelables produites localement.

Nicolas THIERRY, chargé de mission TEPOS à Albret Communauté, explique que la stratégie TEPOS met l'accent sur différentes énergies renouvelables (solaire, bois-énergie, hydroélectricité, méthanisation) et que le projet MéthAlbret va permettre d'atteindre 100% des objectifs méthanisation du territoire. Il souligne que c'est un projet à taille humaine contribuant à la transition énergétique dans la trajectoire d'Albret Communauté.

Philippe BARRERE ajoute que la démarche TEPOS est considérée comme un vrai pilier du développement économique du territoire car il s'agit d'exploiter et de transformer en énergie des ressources locales. C'est pour lui une richesse non-délocalisable à promouvoir.

Marc CHAPOLARD explique que la méthanisation contribue aussi à la préservation de l'agriculture locale, notamment des petites et moyennes structures. En effet, en accueillant les coproduits agricoles des agriculteurs de MéthAlbret, la méthanisation leur évite de faire individuellement des mises aux normes coûteuses sur leurs exploitations. Puis, la plus-value générée par la vente du gaz va permettre de stabiliser les exploitations et d'attirer les jeunes dans le secteur.

➔ Calendrier



Constant DELATTE explique que les études de faisabilité se sont terminées l'été dernier et que la phase de développement est en cours. Il rappelle que l'on est au démarrage de la démarche et que l'idée est de commencer à échanger sur le projet le plus en amont possible pour aborder les aspects du projet qui peuvent encore évoluer.

➔ Démarche d'information et de dialogue

Courriel : MethAlbret@cometh47.fr



Site internet :
<https://MethAlbret.cometh47.fr>

Constant DELATTE explique que le Sdee47 a conscience que la méthanisation interroge et a donc souhaité mettre en place un accompagnement pour aider les porteurs de projets à échanger sur le sujet. Un site internet dédié a ainsi été mis en place pour apporter une information fiable sur la démarche de MéthAlbret, ainsi qu'une adresse email permettant de joindre les porteurs de projet à tout moment.

Les habitants les plus proches des sites d'implantation en réflexion ont reçu un tract d'information les invitant à visiter le site internet.

<https://MethAlbret.Cometh47.fr>

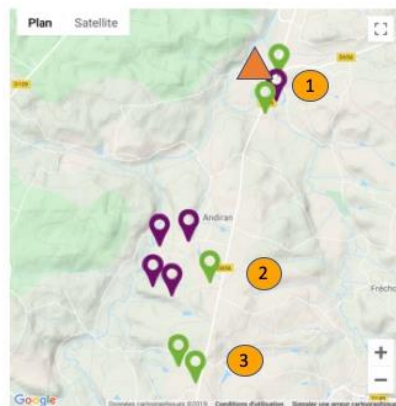
Réflexions sur le choix du site d'implantation

➔ Critère d'implantation

Des critères nécessaires à notre activité à prendre en compte :

- position centrale par rapport aux exploitations agricoles
- surface disponible ~ 2 ha
- proximité et capacité du réseau de gaz GRDF
- accès routier pour la logistique
- topologie du terrain et classement en zone agricole

3 zones
au moins 5 sites envisagés



Points d'injection gaz

Réunion de travail - MéthAlbret - Mézin - 10 décembre 2019

Andréa JACK liste les différents critères qui président au choix du site d'implantation (voir diapositive), notamment la proximité avec le réseau de gaz pour des questions de coûts (1 km de raccordement = 70 k€).

Elle précise qu'il est préférable que le site soit sur un terrain plat (topologie du terrain) et en zone agricole.

La prise en compte de ces différents critères a permis d'identifier 3 zones d'implantation privilégiées, représentées par des chiffres et lettres en orange sur la carte ci-avant :

- Zone 1 à proximité du point d'injection gaz
- Zone 2 au Nord de Mézin
- Zone 3 au centre de Mézin

Au moins 5 sites ont été identifiés sur ces 3 zones et il est souligné que d'autres sites peuvent être considérés dans la démarche à ce stade.

➔ Sites potentiels - zone 1

MéthAlbret

● Point d'injection gaz

Sites potentiels - zone 1



Autres sites possibles en réflexion dans cette zone

Les serres Binda apparaissent clairement en rose sur la carte ci-dessus et que le point d'injection gaz est représenté par le point jaune sous le A. Andréa JACK présente les caractéristiques des 2 sites d'implantation envisagés sur la zone 1, représentés par des pastilles orange :

Site A (lieu-dit Mesplet, Nérac) :

- Avantages :
 - Situation idéale par rapport au point d'injection gaz
 - Terrain relativement plat
 - Accès facilité par la D656
 - Surface suffisante en respectant la distance réglementaire aux habitations (50m)

Site B (dit Serres Binda, Andiran) :

- Avantages :
 - o Très proche du point d'injection
 - o Terrain plat
 - o Surface d'environ 1 ha après retrait de 50 m aux habitations
- Enjeux à prendre en compte :
 - o Grande proximité avec les serres Binda
 - o Distance de 35m à respecter par rapport au cours d'eau

➡ Site potentiel – zone 2



Site C (situé derrière les silos de Sansan, Mézin)

- Avantages :
 - o Bonne accessibilité avec la D656
 - o Terrain plat
 - o Surface de 1,3 ha

- o Plus grande centralité avec les différentes exploitations agricoles de MéthAlbret

- Enjeux à prendre en compte :

- o Éloignement par rapport au point d'injection (4,5 km) augmentant les coûts de raccordement

Julien CHAPOLARD suggère de réaliser une pondération par rapport à la localisation des exploitations. Autrement dit, étudier si la réduction des distances de transport (grâce à une plus grande centralité du site et donc des coûts de transport) peut compenser la hausse des coûts de raccordement au réseau de gaz.

Alain SANSAN dit aux agriculteurs de MéthAlbret qu'il les accueillera avec plaisir ses silos (bâtiments à proximité du site C sur la carte).

➡ Sites potentiels – zone 3



Site D (lieu-dit Gerbous, en face de la CUMA de Mézin)

- Avantages :
 - o Bonne accessibilité routière
 - o Surface suffisante (1,8 ha)

- Enjeux à prendre en compte :
 - o Terrain en légère pente
 - o Distance de 50m à respecter avec le hameau de Gerbous
 - o Éloignement du point d'injection gaz (6 km)

Site E (lieu-dit Cassolèbe, Mézin)

- Avantages :
 - o Terrain plat
 - o Surface suffisante
- Enjeux à prendre en compte :
 - o Distance de 50m à respecter avec le hameau de Vidalon
 - o Éloignement du point d'injection gaz (6 km)

➡ Comparaison des différents sites

	Zone 1		Zone 2	Zone 3	
	Site A	Site B	Site C	Site D	Site E
	Mesplet (Nérac)	Serres (Andiran)	Sansan (Andiran)	Gerbous (Mézin)	Cassolèbe (Mézin)
Accessibilité					
Surface					
Proximité réseau gaz					
Urbanisme					
Pente, cours d'eau					

Constant DELATTE explique que MéthAlbret va analyser les critères techniques et économiques et invite les participants de la réunion à

formuler d'autres critères à prendre en compte (exemples : proximité avec les habitations).

M. THERRAT suggère de prendre en compte les vents dominants, en lien avec son inquiétude sur l'environnement olfactif.

M. FRANCH suggère que le site de méthanisation soit le plus proche des exploitations agricoles produisant le plus de matières à valoriser afin de réduire les distances de transport. Il ouvre également la réflexion sur un site à Durance qui pourrait être à proximité d'un site de compostage pour les stations des boues de la station d'épuration du département. Nicolas GENTE précise que la distance maximale pour faire circuler les effluents d'élevage est de 10 km, et que Durance étant situé à près de 15 km, cela n'est ni environnementalement ni économiquement envisageable.

➡ Distance aux habitations

Tout au long de la réunion, le critère de distances aux habitations est ressorti comme primordial.

Il est rappelé que la législation impose une distance réglementaire minimale de 50m entre une habitation (le bâtiment lui-même et non la clôture du bout de terrain) et l'unité de méthanisation.

Plusieurs participants estiment que cette distance n'est pas assez importante. Certains s'en étonnent, notamment en comparaison avec le PLUi du Mézinois qui impose une distance minimum de 100m entre la construction d'un bâtiment à usage agricole et les zones AU (à urbaniser) à destination principale d'habitation. Constant DELATTE fait confirmer qu'il paraît logique d'appliquer cette prescription du PLUi à la méthanisation.

Les porteurs de projets répondent que dans leurs réflexions ils ont considéré une distance de 100 m entre les habitations et la

méthanisation. Constant DELATTE dit ce critère de distance aux habitations sera ajouté au tableau comparatif des sites d'implantation en réflexion.

Anne BERNARD, de l'association Bien Vivre en Mézinais, insiste le critère sociétal de 100m aux habitations qu'il lui paraît important de respecter même pour une seule habitation.

Enfin, d'après le service urbanisme d'Albret Communauté, sur les 5 sites envisagés, il est possible d'installer un méthaniseur à plus de 100m des premières habitations.

Cadre de vie et enjeux locaux

➔ Environnement olfactif

10 000 T d'effluents d'élevage
bovins, ovins, équins, canards, volailles

1 500 T de résidus de cultures et agroalimentaires

2 500 T de cultures intermédiaires (ensilage d'herbes)

Eaux de lavage (SICA et caves de Mézin)

• Des matières traitées odorantes :
Effluents d'élevage

• Stockage de la matière
Stockage sous bâche pour les CIVE
Stockage des effluents : 1 mois maximum

• Réglementation
Etat initial des odeurs perçues dans l'environnement avant démarrage de l'installation par bureau d'études spécialisé

• Fertilisant inodore

Andréa JACK explique que les potentiels risques d'odeurs sont liés à la manipulation des matières naturellement odorantes (effluents d'élevage), et liste les mesures de stockage mis en place pour les limiter :

- Stockage de la matière liquide entrante en cuves en béton sur le site
- Silos de stockage pour les cultures intermédiaires
- Durée du stockage des effluents limitée à 1 mois maximum (il n'y a pas d'intérêt à les stocker car la matière commence à se dégrader naturellement et à émettre du gaz que l'on veut capter par méthanisation)

Mathieu FOUCHE explique que le fertilisant organique obtenu par méthanisation est inodore car les molécules odorantes de soufre contenues dans la matière initiale sont dégradées par des micro-organismes dans une cuve confinée. Il précise que pour réduire les risques d'odeur la matière reste 2 mois en digestion, ce qui est relativement long compte tenu du fait que les matières de MéthAlbret se dégradent rapidement.

En réponse à une question sur la présence de H₂S (sulfure d'hydrogène, molécule réputée pour son odeur d'œuf pourri), Mathieu FOUCHE et Nicolas GENTE précisent que, pour des raisons de sécurité, le H₂S est traité dans le méthaniseur par charbon actif qui permet de le fixer pour éviter sa circulation dans les conduites car c'est un gaz corrosif. Des cristaux de soude sont aussi incorporés dans le méthaniseur pour diminuer la présence d'H₂S. Il n'y a donc pas de risque d'odeur de H₂S sortant du méthaniseur.

Pour conclure, M. BADIN précise que globalement la méthanisation permet de diminuer considérablement les odeurs de l'agriculture.

➔ Enjeux paysagers

Constant DELATTE demande s'il existe des enjeux paysagers particuliers sur le territoire.

M. LABARTHE, maire d'Andiran, signale la présence d'un Pont Roman, classé monument historique, entre Nérac et Andiran, à proximité du point d'injection gaz. Laetitia GORENDS informe de la nécessité d'associer les Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Question : Quelles sont les dimensions des digesteurs ?

Réponse : Les 2 digesteurs auront une hauteur maximale de 8 mètres (comme un hangar agricole moyen) avec une partie enterrée. Leur diamètre fera jusqu'à 20 m.

➞ Trafic routier

- En moyenne : 11 trajets par jour
- Maximum : 15 passages par jour
 - au printemps et à l'automne (périodes de chantiers d'ensilage et d'épandage)

Andréa JACK ajoute que, pour réduire le nombre d'allers/retours au moment des périodes d'épandage, il y aura quelques aires de stockage déportées pour le fertilisant (stockage en poches souples sur des plateformes en béton, en dehors du site de méthanisation, à proximité des exploitations agricoles).

Suite à une question posée par Constant DELATTE, le trafic routier sur la D656 ne semble pas présenter un enjeu important pour le territoire, même si tous les participants s'accordent sur le fait que le trafic routier doit être optimisé.

➞ Environnement sonore

• Emissions sonores

- Pas de bruit des équipements de production
- Bruit des engins et trafic routier

• Réglementation

- Valeurs admissibles pour les émergences jour et nuit
- Surveillance des émissions sonores

Le processus de méthanisation ne fera pas de bruit. La production nécessite seulement l'utilisation de petits moteurs pour brasser la matière dans le digesteur mais, du fait de leur faible puissance (15 Kw) on ne les entendra pas en dehors du site.

Parce que le biogaz sera injecté sur le réseau de gaz, il n'y aura pas de moteur de cogénération (permettant de produire de l'électricité pour le réseau électrique).

Le seul bruit possible pourra être lié au trafic routier pour le transport de la matière ou aux manipulations sur le site, mais rien de différent par rapport à une activité agricole et au trafic routier actuel.

Questions – Réponses

➞ Injection du gaz sur le réseau et réflexions sur des alternatives possibles

Question : D'autres points d'injection sur le réseau de gaz ont-ils été identifiés ?

Réponse : Aujourd'hui le point d'injection envisagé, situé à la limite entre Andiran et Nérac, est la meilleure possibilité proposée par GRDF compte tenu des capacités d'injection sur le réseau. En effet, le gaz doit être injecté en un point où la consommation sur le réseau est au

moins égale à la quantité de biométhane injecté, sinon le surplus de biométhane doit être brûlé. Autrement dit, il faut que le territoire desservi puisse être en capacité de consommer tout le gaz produit en continu (même en été où les besoins en gaz sont moins importants), ce qui n'est pas le cas pour le réseau de gaz de Mézin.

Il avait été envisagé d'injecter le biométhane sur le réseau de transport (Terega) qui a des capacités d'absorption supérieures mais cela n'est pas optimal pour deux raisons :

- la pression du réseau est supérieure et engendre des coûts techniques très importants
- la canalisation est située davantage à l'Est, ce qui décalerait le site du méthaniseur, par rapport aux exploitations agricoles, de 8 km

Question : *Le point d'injection choisi permet-il d'absorber toute la production toute l'année ?*

Réponse : Oui, le projet a été dimensionné par rapport à la capacité d'absorption du réseau. Le réseau peut accueillir 85 m³/heure de biométhane, avec 5% d'effacement (5% de gaz non absorbé). A ce jour, MéthAlbret est en attente des résultats d'une étude détaillée de GRDF pour connaître les possibilités d'injection plus en détails.

Question : *N'est-il pas possible de mettre en place une solution de rebours pour injecter le gaz à Mézin pour une consommation à Nérac ?*

Réponse : Faire « remonter » le gaz sur le réseau nécessite des coûts trop importants pour que cela soit envisageable pour MéthAlbret. Il n'est donc à ce jour pas possible d'injecter le biogaz à Mézin.

Question : *Afin de réduire les coûts de traitement du biogaz (épuration) nécessaires à l'injection du biométhane sur le réseau de*

gaz, et donc de réduire les coûts d'injection, pourquoi ne pas utiliser le biogaz pour la mobilité GNV (Gaz Naturel Véhicule) ?

Réponse : Même si le développement de la mobilité GNV avec un carburant Lot-et-Garonnais est soutenu par le Sdee47, l'utilisation de biogaz pour la mobilité n'est pas pertinente dans le cas de MéthAlbret pour 2 raisons :

- Équilibre économique du projet : Andréa JACK explique qu'il reste toujours plus rentable d'injecter le biométhane sur le réseau en raison de l'existence des tarifs d'achat garantis fixés par l'Etat. Ces tarifs d'achat ne sont valables que pour l'injection de biométhane (les stations GNV n'y sont pas éligibles). De plus il est aujourd'hui plus compliqué de valoriser les gaz pauvres générés lors de l'épuration du biogaz pour la mobilité (ce qui implique des pertes énergétiques) et des investissements importants sont à prévoir pour la création de stations GNV. Cependant, il existe un exemple en Vendée où une station GNV a été installée en complément de l'installation en injection pour les moments où l'injection n'est pas possible sur le réseau (peu de consommations l'été notamment).
- Capacité d'injection : Nicolas GENTE ajoute que si l'on ouvre une station GNV le long de la D656, la mobilité locale ne sera pas en capacité de consommer tout le biogaz produit par MéthAlbret. Et si l'on veut attirer des poids lourds sur la station GNV pour consommer davantage de gaz, cela va créer de la circulation supplémentaire. Il est plus pertinent d'installer des stations GNV sur des grandes zones d'activité.

Jérôme QUEYRON ajoute que l'on pourra réfléchir à des stations GNV plus petites (pour les véhicules légers), dans un second temps, quand le maillage local pour les véhicules lourds sera davantage développé.

Question : *La consommation du biogaz par cogénération a-t-elle été envisagée ?*

Réponse : Andréa JACK répond que la valorisation du biogaz par cogénération a été étudiée mais que la rentabilité n'est pas favorable par rapport à l'injection. Aucune voie de valorisation de la chaleur locale n'a été trouvée pour la solution cogénération. En effet, les serres Binda n'ont pas des besoins en chaleur tout au long de l'année, notamment en été.

Nicolas GENTE ajoute que la cogénération (utilisation du biogaz pour produire de l'électricité pour le réseau électrique et récupération de la chaleur fatale) n'est pas l'utilisation optimale du biogaz car les pertes d'énergie produite sont plus importantes. Si aujourd'hui il existe davantage de méthanisation en cogénération qu'en injection c'est parce que le cadre réglementaire a été mis en place en premier pour la cogénération, mais aujourd'hui les ¾ des projets sont en injection.

➡ Sécurité et maintenance

Question : *Y aura-t-il du personnel sur place ?*

Réponse : Un salarié sera embauché à temps plein et les 7 agriculteurs de MéthAlbret vont se répartir les astreintes (quelqu'un doit être en capacité d'intervenir 24h/24).

Question : *Qui assurera l'entretien de l'installation ?*

Réponse : Les agriculteurs seront suivis par le constructeur de l'installation pour l'entretien et il y aura un contrat de maintenance avec le constructeur.

Question : *L'unité de méthanisation sera-t-elle classée SEVESO ?*

Réponse : Non, l'unité ne sera pas classée SEVESO, elle relèvera du régime enregistrement des ICPE (Installation Classée pour la

Protection de l'Environnement). Le dossier de demande d'exploitation sera instruit par la préfecture.

Question : *Le régime ICPE de l'installation implique-t-il des contrôles (notamment en termes de pollution) de la part des services de l'Etat ?*

Réponse : Oui, l'installation sera surveillée par la DREAL. Des études de sols seront effectuées avant sa construction et le plan d'épandage fera l'objet d'un contrôle. Il est précisé qu'il n'y aura aucun rejet dans le sol car le processus de méthanisation a lieu dans une cuve fermée.

M. DELATTE propose que MéthAlbret apporte plus de précisions sur ce à quoi est soumis la méthanisation relevant du régime enregistrement en termes de contrôles par les services de l'Etat.

➡ Visite de site en fonctionnement

Anne BERNARD, membre de Bien Vivre en Mézinais, souhaite savoir s'il existe des sites similaires en fonctionnement. Le Sdee47 dit qu'il est envisageable d'organiser une visite de site.

A ce jour il n'existe pas de site similaire en Lot-et-Garonne, mais il est possible d'en visiter dans d'autres départements, notamment à Pau (unité Méthalayou en injection), en Dordogne, dans le Gers ou en Gironde, même en cogénération car le principe reste le même.

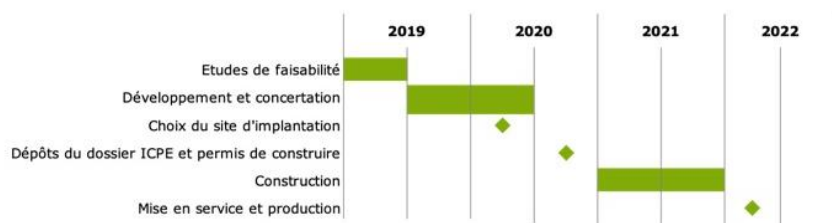
A titre d'information, on liste de manière non exhaustive les méthaniseurs en projet ou en fonctionnement en Lot-et-Garonne :

- projet Lévignergies en cogénération à Lévignac-de-Guyenne (mise en service prévue en 2020)
- projet à Astaffort
- unité BioVilleuvois de Fonroche à Villeneuve-sur-Lot (dimension plus importante)

- 3 autres unités dites « industrielles » (non agricoles)

On fait également référence à l'unité Pot au Pain Energie à Cestas (33) mais il est précisé qu'il s'agit d'un autre modèle agricole (unité valorisant uniquement des cultures intermédiaires).

Calendrier



Constant DELATTE rappelle le calendrier et annonce que suite à la réunion de ce jour et aux critères mis en avant de manière collective, MéthAlbret va continuer ses réflexions sur le site d'implantation et en retenir un au début de l'année 2020. Il invite les participants à se manifester via le site internet ou par mail auprès de MéthAlbret s'ils veulent faire part d'autres idées sur les sites d'implantation en réflexions.

<https://MethAlbret.cometh47.fr>
MethAlbret@cometh47.fr



Réunion de travail - MéthAlbret - Mézin - 10 décembre 2019

MéthAlbret



Conclusion

Constant DELATTE clôt la réunion en remerciant les participants pour leur présence et leur implication. Les participants remercient MéthAlbret pour avoir été associés à ce groupe de travail

Jean-Marc CAUSSE, Vice-Président du Sdee47, conclut qu'il n'y a pour lui « *pas de raison que le projet ne se fasse pas dans de bonnes conditions* ». Les deux enjeux actuels, que sont le point d'injection sur le réseau et la distance aux habitations, ne lui semblent pas insurmontables mais doivent être bien pris en compte.

Philippe BARRERE, Vice-Président d'Albret Communauté salue la démarche de concertation du projet par MéthAlbret : « *une belle démarche d'intelligence collective* », pour lui essentielle.

Après de nombreux applaudissements, la réunion se termine par un moment de convivialité autour de produits offerts par les agriculteurs ravis de faire découvrir leurs productions locales et sur invitation de la mairie de Mézin en remerciement de cette réunion « *passée dans la joie et la bonne humeur* » selon le maire de Mézin.